

## Donner un appartement à ma fille

Par pepitao, le 12/02/2011 à 17:36

Bonjour,

Nous sommes, mon mari et moi, propriétaires d'un appartement que nous souhaiterions donner à notre fille de notre vivant.

Comment est-ce possible en profitant de la possibilité d'exonération de dons à ses enfants ? Faut-il créer une SCI avec elle qui permettrait de lui donner des parts petit à petit ? mais est-ce qu'on peut créer une SCI à partir d'un bien acquis en communauté de biens ? ou y a-til d'autres moyens ?

Pepitao

Par mimi493, le 12/02/2011 à 17:45

Combien l'appartement vaut-il ? Est-il à vous deux ? Gardez-vous l'usufruit si oui, quels sont vos ages ?

Par **pepitao**, le **12/02/2011** à **18:06** 

réponse aux questions :
--> Combien l'appartement vaut-il ?
400 000 euros peut-être

--> Est-il à vous deux ?

oui

--> Gardez-vous l'usufruit si oui, quels sont vos ages ? Il est actuellement en location ; à la fin du bail, notre fille va y habiter. Nous avons 54 et 56 ans.